



D.2025.10.08.3.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

3 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE

3.8 – Cohérence Urbanisme – Mobilités : mise en place d'un périmètre d'étude associé à l'extension du garage atelier de la ligne B.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine, approuvé le 27 avril 2017, identifie la nécessité d'adapter les infrastructures de transport en commun aux besoins croissants de mobilité, notamment par l'optimisation des équipements techniques existants.

Dans ce contexte, Tisséo Collectivités engage des études préalables en vue de l'extension du garage atelier de la ligne B à Borderouge, afin de permettre l'accueil et la maintenance de rames supplémentaires. Ce projet s'inscrit dans une logique d'adaptation du réseau aux évolutions du matériel roulant. Cette extension pourrait également constituer une opportunité stratégique dans le cadre d'un doublement des rames de la ligne B.

La faisabilité de cette extension nécessite, en amont, de préserver l'environnement foncier immédiat du site afin d'éviter que des constructions ou aménagements nouveaux ne viennent compromettre, complexifier ou renchérir le projet.

À cette fin, Tisséo Collectivités propose la mise en place d'un périmètre d'étude destiné à assurer la surveillance et la maîtrise de l'évolution foncière dans ce secteur. Ce périmètre permettra, le cas échéant, l'application du sursis à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme, conformément aux articles L.424-1 et R.424-24 du Code de l'urbanisme, ainsi que l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), en vue de sécuriser l'acquisition de parcelles nécessaires au projet.

Le périmètre d'étude s'applique aux parcelles cadastrées figurant en annexe 2 à la présente délibération et représentées graphiquement en annexe 1.

Dès l'entrée en vigueur du dispositif, toute demande de travaux ou déclaration d'intention d'aliéner portant sur une parcelle située à l'intérieur du périmètre concerné devra être transmise à Tisséo Collectivités pour instruction, sans délai supplémentaire.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : PREND en considération les études relatives au projet d'extension du garage atelier de la ligne B à Borderouge afin d'établir un périmètre d'étude.

ARTICLE 2 : APPROUVE le périmètre d'étude portant sur les parcelles situées dans le périmètre défini sur le plan annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération fera l'objet, pour exécution du dispositif :

- d'un affichage aux sièges de la Ville de Toulouse, de Toulouse Métropole et de Tisséo Collectivités, pendant une durée d'un mois ;
- d'une publication légale dans la presse locale.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité ;
- au Maire de Toulouse et au Président de Toulouse Métropole

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES